

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2015

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015 (accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition secteur de Kervalguen auprès des consorts Stephan

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de Kervalguen, il convient de se porter acquéreur d'un ensemble de parcelles non bâties, sis rue des Girondins, d'une superficie de 13 767 m² pour un prix de 217 080 euros.

Sur le secteur de Kervalguen où la ville est déjà propriétaire de 10 hectares, la ville se porte acquéreur des parcelles cadastrées section IM sous les numéros 178, 179, 182, 185, 188, 189, 192, 193, 165 à 172 d'une contenance de 13 344 m² classées en zone NAa au plan d'occupation des sols, ainsi que des parcelles IM 194 et 195, pour une surface de 423 m², classées en zone UAc.

Un accord est intervenu pour un prix global de 217 080 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Les frais relatifs au document d'arpentage et au transfert de propriété sont supportés par la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET